

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00084  
**Propriétaire(s) :** Alexandre Guay et Karine Larocque  
**Emplacement :** 136, (134), rue Laval  
**Quartier :** 12 - Rideau-Vanier  
**Description officielle :** lot 42, plan enr. M-36  
**Zonage :** R4E  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent démolir la maison et le garage isolé existants et lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. Il est projeté de construire une maison jumelée, une unité d'habitation sur chaque parcelle nouvellement créée.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire. Il aura une façade de 6,10 mètres sur la rue Laval sur une profondeur de 30,15 mètres. Sa superficie sera de 183,94 mètres carrés. Cette parcelle sera située au 136, rue Laval et comprendra une moitié de la maison jumelée.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 1 dudit plan. Il aura une façade de 6,10 mètres sur la rue Laval sur une profondeur de 30,16 mètres. Sa superficie sera de 183,98 mètres carrés. Cette parcelle sera située au 134, rue Laval et comprendra l'autre moitié de la maison jumelée.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.